

Protocole-cadre en gestion parasitaire

Mesures s'adressant aux partenaires



Réalisé en collaboration avec M. Harold Leavey, Les entreprises Maheu Ltée.

Extrait de la brochure *Épinglons la punaise*, créée en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, La Ville de Montréal et l'Agence de santé et service sociaux de Montréal.

Les punaises de lit

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres sans aile visible à l'œil nu. Le corps des punaises est de forme ovale aplatie d'environ quatre à sept millimètres de long. Elles sont actives et visibles la nuit, le jour elles fuient la lumière. Les punaises se déplacent lentement et ne sautent pas.

Elles vivent en moyenne un an, mais surtout en état de dormance. Les punaises sont sensibles aux températures extrêmes. Elles se nourrissent de sang humain exclusivement. Elles ne transmettent pas de maladie véhiculée par le sang. Elles sont attirées par les vibrations, la chaleur, les odeurs et le gaz carbonique dégagés par les personnes. Les infestations de punaises de lit peuvent causer des problèmes de santé. Depuis quelques années, les punaises prolifèrent dans les grandes villes, et Montréal n'y échappe pas.

Comment les détecter?

Des démangeaisons et la présence de piqûres sur la peau peuvent être des indices de la présence de punaises, tout comme la présence de taches noires sur les coutures de votre matelas et de sang sur les draps et les oreillers. Les piqûres de punaises ressemblent à celles des moustiques. Elles causent des démangeaisons qui peuvent perturber le sommeil. On trouve généralement de trois à quatre piqûres en ligne droite ou groupées au même endroit sur la peau. Les parties exposées des bras, des jambes et du dos sont plus susceptibles d'être piquées.



Leur mode de propagation

Les punaises sont principalement transportées dans les valises ou les sacs à main, par les vêtements, les meubles et particulièrement les matelas.

On les retrouve aussi :

- Dans la papeterie;
- Dans les téléphones, les radios, les horloges et les tiroirs;
- Les tapis et le bord des tapis;
- Dans les plis des rideaux;
- Derrière les plinthes et les plaques électriques;
- Autour des cadres de fenêtres et de portes;
- Sous le papier peint décollé, les tableaux et les affiches;
- Dans les fentes des planchers, des panneaux de lit, des murs de plâtre.

Processus à mettre en place pour une gestion parasitaire diligente

Il est demandé à nos partenaires :

- De nous tenir informés de la situation parasitaire dans leur organisme (blattes et punaises);
- De fournir une chaise en plastique dédiée à l'usage unique de notre personnel;
- De fournir un endroit à l'écart pour accrocher les vêtements et valises (patère, crochet de porte ou un crochet isolé sur un mur dégagé);
- Que le local où notre personnel intervient ne soit pas encombré et meublé avec le minimum de choses. L'idéal serait uniquement des chaises et tables de conception simple.

Si des présences de punaises sont détectées dans vos locaux

Il vous est demandé :

- De prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation;
- De sécuriser les interventions de notre personnel (désencombrement des lieux, passer la balayeuse avant l'arrivée de celui-ci, passer à la vapeur la chaise dédiée à notre personnel, etc.);
- D'informer la direction adjointe du CREP associée à votre organisme de l'évolution du problème;
- De nous informer des types de pesticides utilisés (production de l'étiquette) ainsi que les moments où ils sont utilisés en remplissant le rapport qui vous sera remis par la direction du CREP.

Vous devrez nous envoyer ce rapport sur une base hebdomadaire dans le cas où plusieurs phases de décontamination doivent être entreprises ou si la situation parasitaire de votre organisme évolue.

La santé et la sécurité de notre personnel sont des valeurs essentielles pour nous. S'il s'avérait qu'un de nos employés contaminait sa résidence après avoir fréquenté vos locaux, des frais de décontamination pourraient vous être demandés.

Délais d'évacuation recommandés après une décontamination faite avec des pesticides

Il est recommandé de respecter un délai d'évacuation de 6 heures avant d'utiliser des locaux qui ont été décontaminés avec des pesticides. Les femmes enceintes ou qui allaitent ne doivent pas accéder aux locaux traités avec des pesticides pour une période de 24 heures.

Matière active	Délai d'évacuation recommandé	Autres mesures préventives
Acide borique	Aucun	Aucun
Perméthrine	6 heures --- obligatoire	Bien aérer les lieux après l'application. Personne ne doit entrer dans les locaux traités durant l'application ni réintégrer les lieux traités pour au moins deux heures après le traitement. Ne pas marcher pieds nus sur les zones traitées avant 24-48 h.
Cyfluthrine	6 heures --- obligatoire	Bien aérer les lieux après l'application. Personne ne doit entrer dans les locaux traités durant l'application ni réintégrer les lieux traités pour au moins deux heures après le traitement. Ne pas marcher pieds nus sur les zones traitées avant 24-48 h.

